

BORDEREAU DE VERSEMENT



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
CENTRE-VAL DE LOIRE

SOUTENEZ L'ARTISANAT AVEC VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE !

L'ARTISANAT, UN SECTEUR PORTEUR DE VALEURS D'EXCELLENCE, DE TRANSMISSION, DE DIVERSITÉ, DE PROMOTION SOCIALE ET D'INITIATIVE.

Vous avez choisi de soutenir les actions de promotion des métiers portées par les Centres d'Aide à la Décision (CAD) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire et nous vous en remercions. Pour pouvoir vous envoyer votre reçu libératoire justifiant de votre versement, merci de nous retourner ce formulaire complété par mail ou par courrier (voir précisions plus bas).

Nom ou raison sociale de votre entreprise :
Adresse :
CP : Ville :
N° de SIRET :
Nom et prénom du contact :
Fonction :
Téléphone : Mail :

Calculez le montant des 13% de votre Taxe d'Apprentissage

Taxe d'apprentissage = Votre masse salariale brute (2021) x 0,68% soit €

Les 13% de votre Taxe d'Apprentissage = x 13% soit €

Versement

Montant du versement (dans la limite des 13%) :€

Modalités de versement

- Par chèque : adressé à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire et à renvoyer accompagné du présent bordereau de versement.
- Par virement : envoyer le présent bordereau par mail.
IBAN : FR76 1870 7006 5631 8210 6928 829 BIC : CCBPFRPPVER
Mention libellé virement obligatoire : TAXE APP 2022

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire
36-42 route de Saint-Avertin CS 50412 - 37204 Tours Cedex 3
02 47 25 24 59

taxeapprentissage@cma-cvl.fr
www.crma-centre.fr